



PRINTEMPS SAS

Monsieur Christophe ABRAHAM
Directeur des Ressources Humaines
102, rue de Provence
75451 PARIS Cedex 09

Objet : Prise en charge à 75% du Pass Navigo

N/Réf : 099/322/22

Lettre ouverte remise en main propre

Le 15 décembre 2022

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

En raison de la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation, les tarifs des titres de transport en commun en Ile de France vont augmenter en 2023.

A partir du 1^{er} janvier 2023, le prix du Pass Navigo augmentera de 12% et il passera à 84,10€ par mois.

La Présidente de la Région Ile de France demande aux employeurs publics et privés d'augmenter la prise en charge du Pass Navigo à hauteur de 75%.

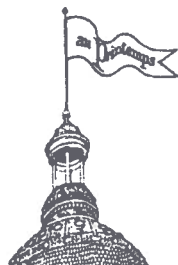
L'UNSA-Printemps vous demande également d'augmenter cette prise en charge jusqu'à au moins 75% et vous rappelle que ce surcoût bénéficie d'exonérations d'impôt et de cotisations sociales selon la loi de finances rectificative de 2022.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'expression de notre considération distinguée.

Reçue le 15/12/2022

Georges DAS NEVES

Délégué Syndical Central



UNSA - PRINTEMPS

Le Syndicat National des Salariés du Printemps
7^{ème} étage de l'îlot 3 - 61 rue de Caumartin, 75009 PARIS
Tel : 01 42 82 47 88 - Fax : 01 42 82 52 48 - unsa.printemps@wanadoo.fr
Affilié à la Confédération Européenne des Syndicats CES